



Révision complète des statuts du Réseau Santé du Lac

Présenté par Christophe Frossard

Ancienne version (statuts actuels - 2018)	Nouvelle version
<p>Composition, droit de vote - Art. 11</p> <p>³Au sein de l'assemblée des délégués, chaque commune membre a droit à au moins une voix. Si le nombre d'habitants d'une commune membre dépasse 500, celle-ci a droit à une voix supplémentaire par tranche de 500 habitants. Il en va de même pour les restants supérieurs à 250 habitants.</p>	<p>Composition, droit de vote - Art. 11</p> <p>³ Au sein de l'assemblée des délégués, chaque commune membre a droit à au moins une voix. Si le nombre d'habitants d'une commune membre dépasse 1'000, celle-ci a droit à une voix supplémentaire par tranche de 1'000 habitants. Il en va de même pour les restants supérieurs à 500 habitants</p>

Ancienne version (statuts actuels - 2018)

Composition et constitution – Art. 18

¹ Le comité de direction du Réseau se compose de **5 à 13 membres**. Sous réserve de l'élection du président par l'assemblée des délégués, il se constitue lui-même.

² Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité de direction du Réseau. Les communes ont droit à **8 représentants** au comité selon la répartition régionale suivante : un siège pour chaque commune centre (Courtepin, Gurmels avec Kleinbödingen, Kerzers avec Fräschels, Mont-Vully et Morat), un siège pour les autres communes du centre régional et Greng (Courgevaux, Greng, Meyriez, Muntelier), un siège pour les autres communes germanophones (Galmiz, Gempenach, Ried, Ulmiz) et un siège pour les autres communes du Haut-Lac français (Cressier, Misery-Courtion).

Une commune peut renoncer à son droit, soit sans se faire remplacer, soit en faveur d'une autre commune. Toutefois, aucune commune ne peut être représentée au sein du comité par plus de deux représentants. Le président du comité, le président de l'assemblée des délégués et d'éventuels spcia-listes ne sont pas considérés comme représentants d'une commune.

³ Le président de l'assemblée des délégués peut aussi être président ou membre du comité. S'il ne l'est pas, il peut participer aux séances du comité avec voix consultative.

Nouvelle version

Composition et constitution – Art. 19

¹ Le comité du Réseau de santé se compose de **5 à 11 membres**. Sous réserve de l'élection du président par l'assemblée des délégués, il se constitue lui-même.

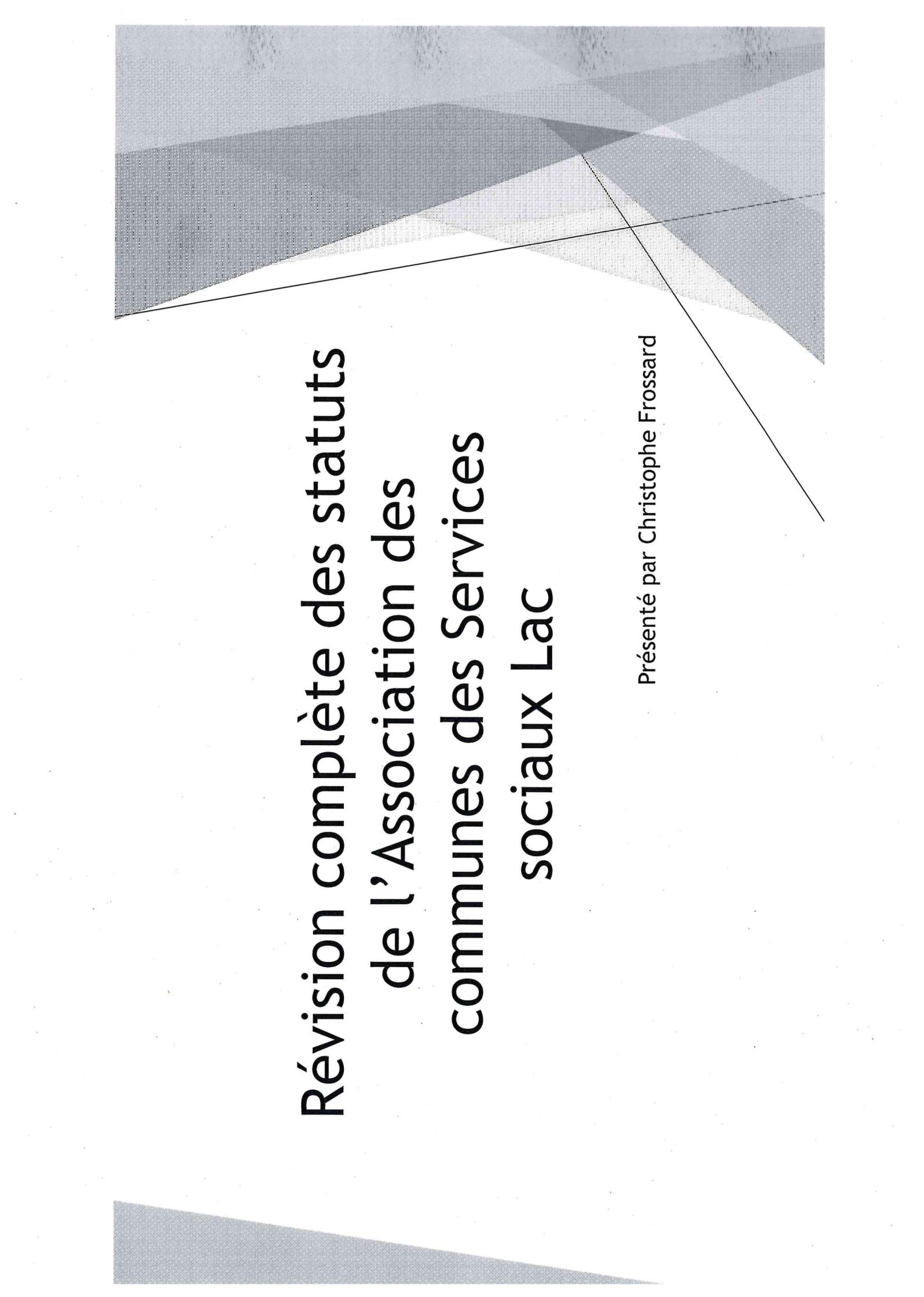
² Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité du Réseau de santé. Les communes ont droit à **7 représentants** au sein du comité, selon la répartition régionale suivante :

- un siège pour la commune de Courtepin
- un siège pour les communes de Cormondes, Kleinbödingen et Ulmiz
- un siège pour les communes de Chiètres, Fräschels et Ried
- un siège pour la commune de Mont-Vully
- un sièges pour les communes de Morat
- un siège pour les communes de Courgevaux, Greng, Meyriez et Montlier
- un siège pour les communes de Cressier et Misery-Courtion

Une commune peut renoncer à son droit, soit sans se faire remplacer, soit en faveur d'une autre commune. Toutefois, aucune commune ne peut être représentée au sein du comité par plus de deux représentants. Le président du comité, le président de l'assemblée des délégués et d'éventuels spécialistes ne sont pas considérés comme représentants d'une commune.

³ Le président de l'assemblée des délégués peut aussi être président ou membre du comité. S'il ne l'est pas, il peut participer aux séances du comité avec voix consultative.

Ancienne version (statuts actuels - 2018)	Nouvelle version
<p>Clef de répartition - Art. 32</p> <p>1 La participation des communes membres aux frais d'investissement et d'exploitation se calcule au prorata de leur population légale pour 65 % et au prorata de leur population légale multipliée par l'indice du potentiel fiscal pour 35 %.</p> <p>2 La détermination de la population légale et de l'indice du potentiel fiscal se fait selon les derniers chiffres arrêtés par le Conseil d'Etat valables à la fin de l'exercice en cause.</p>	<p>Clef de répartition - Art. 33</p> <p>1 Les frais d'investissement et d'exploitation se calculent pour 65 % au pro-rata de la population légale et pour les 35 % restants au prorata de la population légale multipliée par l'indice du potentiel fiscal.</p> <p>2 La date du décompte final est déterminante pour le calcul des parts des coûts d'investissement des communes membres.</p> <p>3 La détermination de la population légale et de l'indice du potentiel fiscal se fait selon les derniers chiffres arrêtés par le Conseil d'Etat, en vigueur à la fin de l'exercice comptable considéré ou au moment des comptes définitifs.</p>



Révision complète des statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac

Présenté par Christophe Frossard

Art. 6 Organes

Les organes de l'Association sont:

- a) l'assemblée des délégués;
- b) le comité de direction;
- c) la commission financière;
- d) les commissions sociales.

Art. 10 Attributions

¹ L'assemblée des délégués a les attributions légales suivantes:

- a) elle élit le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente et les autres membres du comité de direction;
- b) elle élit les membres de la commission financière;
- c) elle décide du budget, approuve les comptes et le rapport de gestion;
- d) elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances;
~~elle fixe les montants des indemnités allouées aux membres du comité de direction;~~
~~elle vote les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent,~~
~~ainsi que la couverture de ces dépenses;~~
~~elle vote les dépenses non prévues au budget;~~
- e) elle adopte les règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances;
- f) elle approuve les contrats conclus conformément à l'article 112 al. 1 LCo;
- g) elle décide des modifications de statuts et de l'admission de nouveaux membres;
- h) elle désigne l'organe de révision;
- i) elle surveille l'administration de l'Association.

² Les autres attributions de l'assemblée des délégués découlant des présents statuts sont réservées.

Art. 4920 Attributions

¹ Le comité de direction a les attributions légales suivantes:

- a) Le comité de direction dirige et administre l'Association. Il la représente envers les tiers.
- b) Il prépare les objets à soumettre à l'assemblée des délégués et exécute ses décisions.
- c) Il établit l'inventaire des postes de travail de l'Association, engage le personnel et surveille son activité.
- d) ~~Il décide des dépenses non spécifiées jusqu'à concurrence de Fr. 10'000 par exercice (cf. art. 94 LCo, applicable par analogie). L'article 90 LCo reste en outre réservé.~~
- e) ~~Il exerce en outre toutes les attributions qui ne sont pas déléguées par la loi ou par les statuts à un autre organe.~~

² En outre, le comité de direction prend les mesures d'organisation et règle les compétences pour la gestion financière, ainsi notamment:

2 En matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

- a) ~~Il détermine les conditions de retraits d'avoirs bancaires et, le cas échéant, de remboursement de placements, conformément à l'article 69a al. 2 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).~~
- b) ~~Il désigne les personnes compétentes pour viser les pièces justificatives conformément à l'article 43b al. 1 RELCo.~~
- c) ~~Il exerce en outre toutes les attributions qui lui sont déléguées par les statuts ainsi que celles qui ne sont pas déléguées à un autre organe.~~

³ Il exerce en outre toutes les attributions qui lui sont déléguées par les statuts ainsi que celles qui ne sont pas déléguées à un autre organe.

VIV REVISION DES COMPTES COMMISSION FINANCIÈRE ET ORGANE DE RÉVISION

Art. 22 Commission financière

- 1 La commission financière est composée de 3 membres.
- 2 Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales.

Art. 2723 Désignation de l'organe de révision

- 1 L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière.
- 2 Il vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales.
- 3 Le comité de direction lui fournit tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

VI. LES LA COMMISSIONS SOCIALES

Art. 2124 Composition et présidence

¹ Les La Commissions sociales sont est composées d'au moins cinq membres. Elles comprennent au moins d'un membre par commune. Si une commission sociale comprend moins de cinq communes, les sièges supplémentaires sont répartis proportionnellement au nombre d'habitants des communes concernées. Les membres sont nommés par le conseil communal respectif.

² Pour atteindre cet objectif, les communes membres forment les deux groupements suivants:

Francophone — Courtepin, Cressier, Misery-Courtion, Mont-Vully

Germanophone — Courgevaux, Fräschels, Galmiz, Gempnach, Gurmels, Kleinbödingen, Muntelier, Ried,
Ulmiz

² Les La commissions se constituent elles-mêmes. Elles nomment un président ou une présidente et un vice-président ou une vice-présidente.

³ L'assistant social chargé/e du dossier ou le supérieur assiste aux séances de la commission avec voix consultative.

Charges données 2018-2022

	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
1400.3612.00 Participation aux frais du tuteur général	81'311.75	46'673.30	56'976.50	57'000.00	55'000.00	56'500.00
1500.3612.00 Participation CSPiHL	34'834.65	40'181.60	41'224.00	45'000.00	45'000.00	44'600.00
1500.3612.01 Participation AIHL	1'573.15	40'073.00	32'000.00	32'000.00	35'000.00	17'000.00
1620.3611.00 Part.aux dépenses cantonales de la PC	3'443.60	3'707.10	2'793.60	3'800.00	4'300.00	4'150.00
1620.3612.00 Participation à la PC intercommunale	973.05	523.45	1'000.00	2'000.00	1'500.00	1'500.00
172.351.00 Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	0.00	0.00	0.00	2'000.00	2'000.00	0.00
1621.3612.00 Participation au plan ORCOC intercommunal	2'883.45	3'303.05	3'500.00	4'000.00	3'500.00	0.00
2110.3611.00 Participation aux dépenses cantonales pour l'école enfantine	143'959.00	147'070.15	154'806.70	156'000.00	163'600.00	170'500.00
2120.4631.00 Contributions fournitures scolaires	0.00	-16'050.00	-19'065.00	-17'250.00	0.00	-20'000.00
2120.3611.00 Participation aux dépenses cantonales pour l'école primaire	596'744.50	587'382.15	627'887.80	632'500.00	657'800.00	689'100.00
2130.3612.12 Participation à l'école secondaire	671'205.00	701'002.00	700'129.00	743'000.00	771'000.00	820'500.00
2180.3010.00 Accueil extra-scolaire	51'431.95	98'229.50	52'459.70	75'720.00	56'612.00	54'600.00
2200.3631.01 Participation aux subventions cantonales formation spéciale	13'531.65	14'047.45	15'473.55	16'100.00	16'500.00	16'500.00
2200.3631.00 Participation aux frais des écoles spécialisées	264'963.15	266'423.90	249'365.25	256'000.00	257'500.00	294'500.00
2200.3611.00 Contribution cours spéc., logopédie, psychologie	56'451.85	68'007.30	86'169.50	78'000.00	82'300.00	103'000.00
2300.3611.00 Participation à l'Office cantonal pour la formation professionnelle	20'754.00	21'627.95	23'643.70	25'000.00	25'000.00	25'000.00
3420.3611.00 Participation aux dépenses du conservatoire	48'005.50	52'251.25	56'575.20	58'000.00	55'500.00	58'500.00
4110.3611.00 Contribution aux coûts résiduels des soins	2'417.45	2'879.25	3'962.00	2'500.00	4'500.00	8'200.00
4110.3612.02 Participation à l'ambulance de district	20'461.80	20'833.65	28'840.40	25'000.00	25'000.00	30'000.00
4120.3612.00 Participation aux homes médicalisés	321'973.65	328'755.45	370'412.25	330'000.00	351'000.00	381'000.00
4210.3612.00 Participation aux frais de district pour soins à domicile	105'673.55	165'499.35	151'267.90	147'000.00	147'000.00	172'000.00
4210.3612.01 Participation pour indemnités forfaitaires maintien à domicile	54'008.95	54'812.80	69'870.35	60'000.00	64'000.00	72'500.00
4210.3612.02 Cotisation centre puériculture, soins domicile, Croix-Rouge	5'517.80	6'185.85	6'080.45	6'700.00	8'200.00	8'200.00
4330.3612.00 Service dentaire	9'952.15	12'001.70	13'070.80	10'000.00	10'000.00	15'000.00
4330.3612.01 Service médical des écoles	3'265.35	4'290.15	3'538.05	3'000.00	3'000.00	3'000.00
5451.3636.00 Subvention des crèches et garderies privées	59'969.75	92'285.30	131'059.55	60'000.00	100'000.00	180'000.00
5451.3636.01 Association d'accueil familial de jour	16'092.20	33'535.25	25'903.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
5230.3631.00 Part. aux dépenses cantonales pour institutions spéciales	496'181.05	527'053.45	547'404.25	529'000.00	556'000.00	616'100.00
5410.3631.00 Participation frais écoles spécialisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17'000.00
5600.3611.00 Subsidés pour HLM	4'870.00	3'495.00	4'230.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
4120.3612.02 Participation aux EMS du RSL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	51'400.00
4120.3612.01 Participation au réseau de santé du Lac	1'985.05	2'133.25	2'043.20	2'000.00	2'200.00	2'350.00
5590.3631.00 Fonds cantonal de l'emploi	45'958.45	48'385.10	48'296.45	48'500.00	52'700.00	39'100.00
5430.3631.00 Participation aux avances sur contributions d'entretien	9'261.30	10'262.30	10'044.20	11'000.00	11'200.00	19'200.00
5710.3612.02 Aide aux victimes d'infractions	3'553.95	3'290.90	3'723.30	4'000.00	4'000.00	4'200.00
5710.3612.03 Participation aux frais administratifs du service social du Lac	62'258.35	63'361.50	62'223.20	63'000.00	66'000.00	76'200.00
5710.3612.05 Aide matérielle	144'190.45	145'884.95	136'707.35	147'000.00	156'200.00	141'500.00
5710.3612.07 Subvention œuvres d'entraide (Pro Infirmis...)	250.00	2'855.15	2'958.10	3'000.00	3'200.00	3'900.00
6290.3601.00 Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	12'100.00	13'036.00	14'439.00	15'000.00	15'900.00	15'500.00
6220.3601.00 Participation au trafic régional	57'561.00	58'249.00	60'692.00	59'500.00	64'100.00	77'700.00
7101.3612.00 Participation frais entretien réservoir Belfaux	1'471.35	1'630.20	1'064.60	2'000.00	2'000.00	2'000.00
7201.3612.01 Frais d'exploitation AESC	36'563.10	29'539.25	39'554.85	33'700.00	42'500.00	33'500.00
9100.3611.01 Participation frais perception impôt s/véhicules	3'684.30	3'756.70	3'993.80	3'300.00	3'900.00	4'000.00
① Total des charges données	3'471'287.25	3'708'464.65	3'826'318.55	3'764'070.00	3'954'712.00	4'339'500.00
Différences :	-78'212.75	237'177.40	117'853.90	-62'248.55	190'642.00	384'788.00
② Amortissement obligatoire :	205'777.00	247'251.00	297'744.00	247'251.00	387'718.00	860'625.00
Différences :	-10'423.00	41'474.00	50'493.00	-50'493.00	140'467.00	472'907.00
③ Intérêts :	96'310.60	92'170.40	82'880.85	96'000.00	85'000.00	85'000.00
Différences :	450.60	-4'140.20	-9'289.55	13'119.15	-11'000.00	0.00
Total des charges non-compressibles : (① + ② + ③)	3'773'374.85	4'047'886.05	4'206'943.40	4'107'321.00	4'427'430.00	5'285'125.00
Différence	-88'185.15	274'511.20	159'057.35	-99'622.40	320'109.00	857'695.00
Compensation de base réforme fiscale	0.00	0.00	-10'994.00	-11'000.00	-11'000.00	-9'630.00
Attribution de la péréquation des ressources	-497'489.00	-558'541.00	-635'049.00	-635'049.00	-695'145.00	-787'022.00
Attribution de la péréquation des besoins	-97'348.00	-97'348.00	-106'936.00	-106'936.00	-118'916.00	-130'336.00
Part impôts sur les véhicules	-151'336.65	-154'195.95	-159'752.00	-155'000.00	-160'000.00	-163'200.00
Augmentation nette charges non-compressibles	-106'612.80	210'599.90	67'405.30	-94'870.40	243'033.00	751'198.00
Total budget des charges	7'915'159.87	7'948'152.25	8'761'220.55	7'732'643.00	8'170'790.00	8'470'855.00
en % du budget total des charges non-compressibles	47.67%	50.93%	48.02%	53.12%	54.19%	62.39%
Sans imputations internes :	53.22%	56.54%	52.97%	59.27%	60.41%	63.15%
Produits :	7'909'947.17	7'951'145.05	8'770'045.89	7'714'476.00	8'065'162.00	8'334'438.00
Charges :	7'915'159.87	7'948'152.25	8'761'220.55	7'732'643.00	8'170'790.00	8'470'855.00
Excédent charge ou produit :	-5'212.70	2'992.80	8'825.34	-18'167.00	-105'628.00	-136'417.00
Différence en %	-0.07%	0.04%	0.10%	-0.24%	-1.31%	-1.64%
Imputations internes	824'533.90	788'654.00	819'333.60	802'941.00	841'701.00	101'450.00
Différence en % sans imputations internes :	-0.07%	0.04%	0.11%	-0.26%	-1.46%	-1.66%

Assemblée communale du 13.12.2021

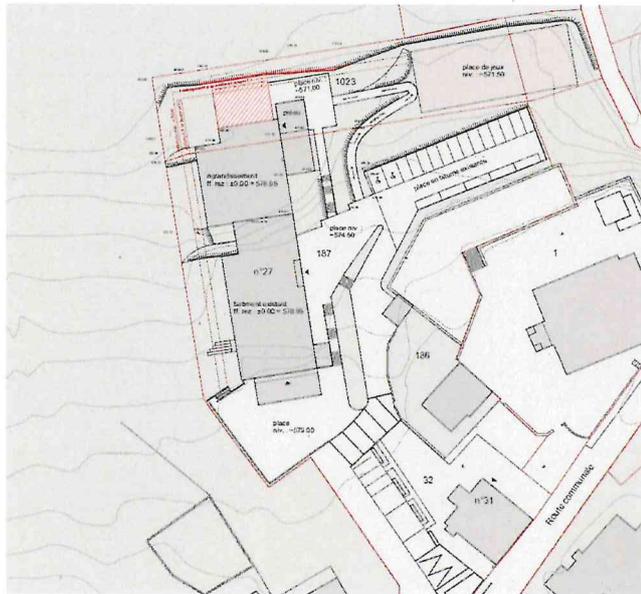
Agrandissement et rénovation bâtiments scolaires de Courtion

Présenté par Sabine Haymoz

1. Projet

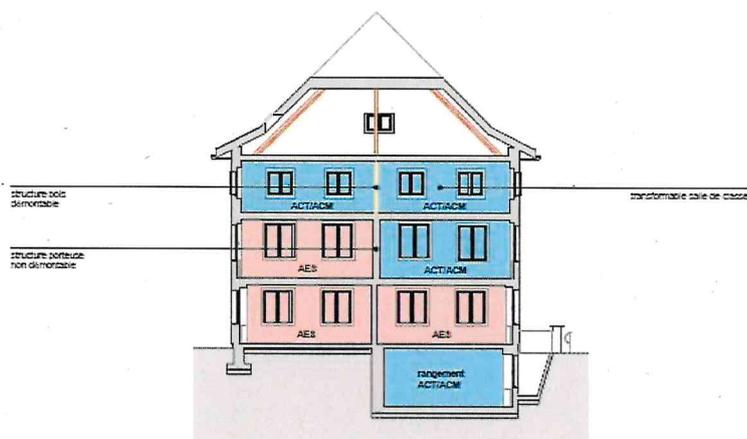
- ▶ Agrandir l'école, bâtiment no 27 (nouveau)
- ▶ Rénover l'école, bâtiment no 31 (ancien)
- ▶ Créer un nouvel AES
- ▶ Changer le chauffage
- ▶ Assainir la distribution de chaleur
- ▶ Passer à une énergie renouvelable
- ▶ Maintenir la valeur du patrimoine communal

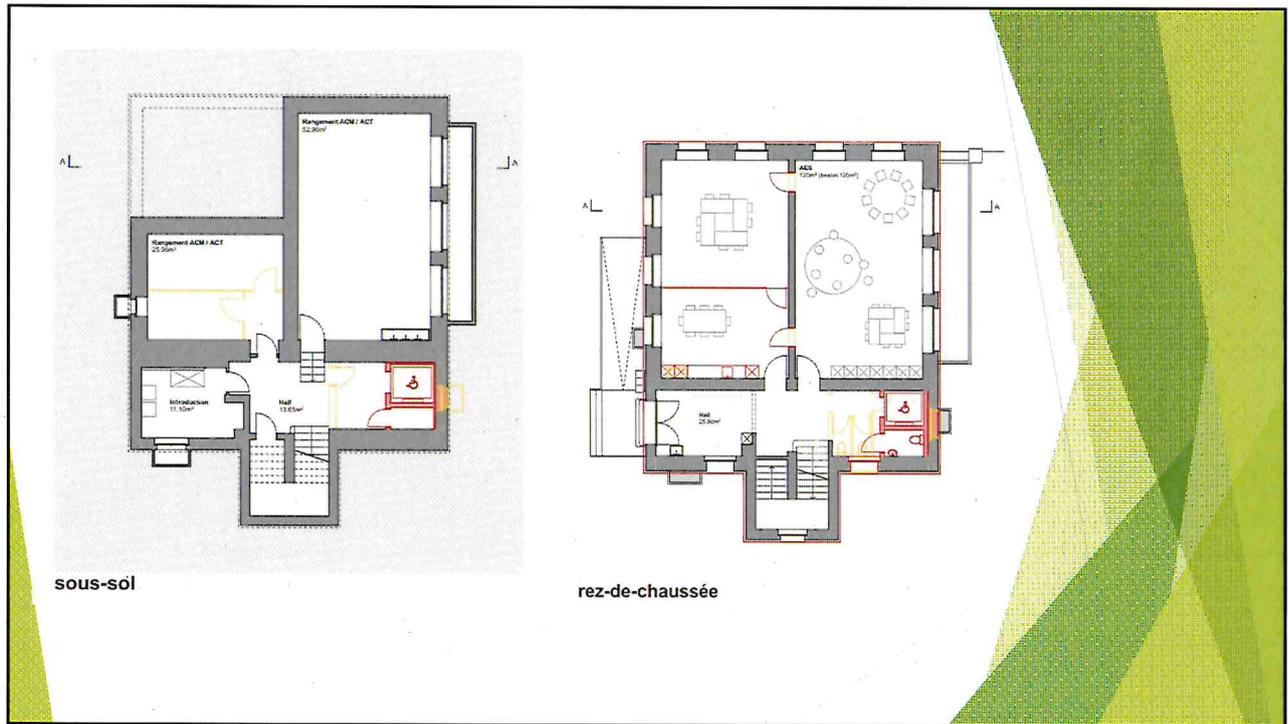
2. Plans de situation

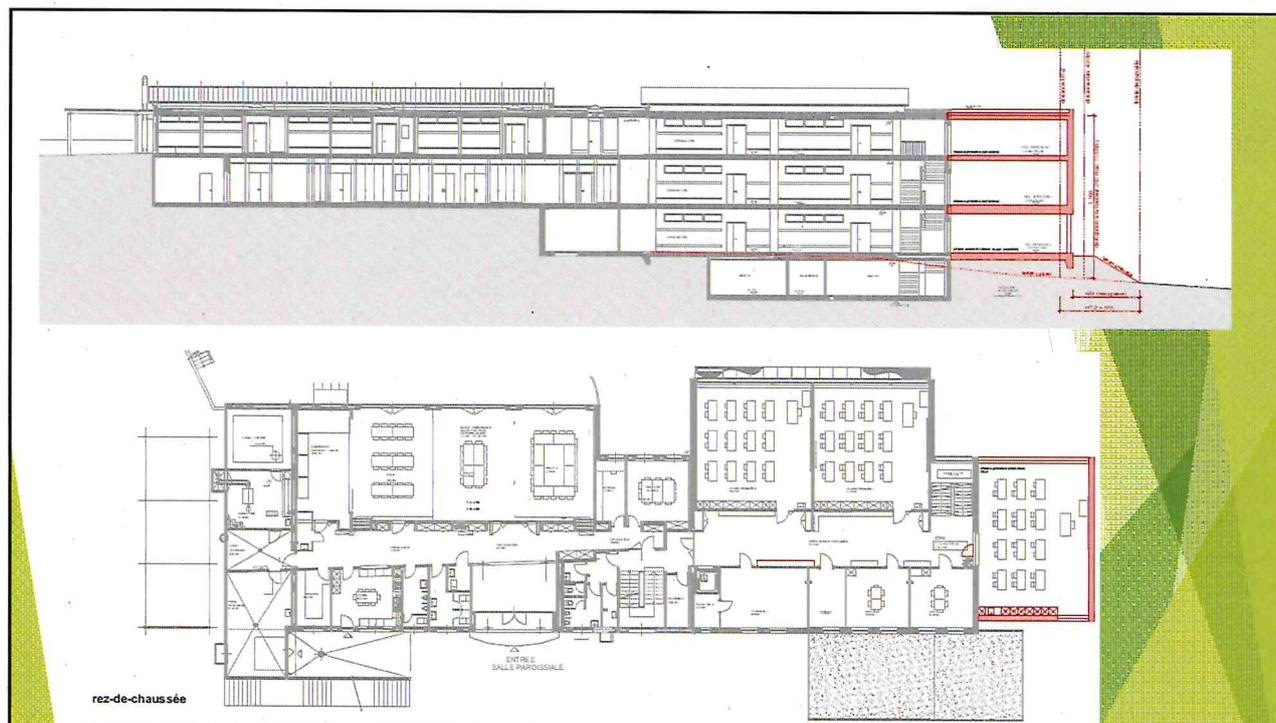


3. Objectifs

- ▶ Parer au futur manque de classes
- ▶ Assainir le bâtiment 31
- ▶ Assurer l'AES à long terme (effectif et lieu)
- ▶ Offrir des espaces suffisants (m²) pour toutes les classes
- ▶ Offrir le nombre préconisé de salles ACM/ACT
- ▶ Changer le chauffage
- ▶ Économiser l'énergie







4. Coût

Détail des coûts bâtiment 31	Montants en CHF
Travaux préparatoires	60'000
Bâtiment	2'200'000
Remplacement radiateurs et distribution	114'000
Ventilation monobloc	13'000
Aménagements extérieurs	20'000
Frais secondaires	80'000
Divers et imprévus	130'000
Mobilier	0
Total TTC	2'617'000

Détail des coûts bâtiment 27	Montants en CHF
Travaux préparatoires	40'000
Bâtiment	1'200'000
Changement du chauffage	525'000
Ventilation monobloc bâtiments 27+31	78'000
Aménagements extérieurs	40'000
Frais secondaires	40'000
Divers et imprévus	40'000
Mobilier	120'000
Total TTC	2'083'000

5. Financement

- ▶ Coût total des travaux arrondi avec réserve CHF 4'700'000
 - ▶ Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement	Montants
Intérêts 3%	CHF 141'000
Amortissement 3%	CHF 141'000
Frais de fonctionnement annuel	CHF 282'000



- ▶ Merci de votre attention
- ▶ Avez-vous des questions?

Assemblée communale du 13.12.2021

Entretien terrain de foot principal Courtion

Présenté par Sabine Haymoz

1. Projet

- ▶ Refaire la pelouse du terrain de foot
- ▶ Modifier les luminaires

2. Situation



3. Objectifs

- ▶ Diminuer les risques de blessure
- ▶ Maintenir l'infrastructure en bon état
- ▶ Conserver les luminaires existants
- ▶ Permettre la tenue de matchs
- ▶ Maintenir l'offre sportive de la Commune

Travaux prévus

- ▶ Sablage
- ▶ Décompactage
- ▶ Sursemis
- ▶ Engrais

4. Coûts

Détail des coûts	Montants
Réfection du terrain	30'000
Luminaires	5'000
Divers et imprévus	3'000
Total TTC	38'000

5. Financement

- ▶ Coût total des travaux CHF 38'000
 - ▶ Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement	Montants
Intérêts 3%	CHF 1'140
Amortissement 5%	CHF 1'900
Frais de fonctionnement annuel	CHF 3'040



- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions ?

Assemblée communale du 13.12.2021

Remplacement chauffage bâtiment communal Cormérod

Présenté par Sabine Haymoz

1. Projet

- ▶ Remplacer le chauffage
- ▶ Passer à une énergie renouvelable

2. Situation actuelle



3. Objectifs

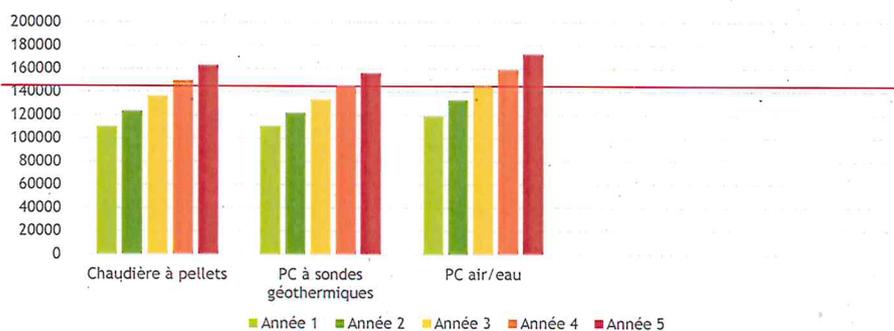
- ▶ Remplacer le chauffage à bout de souffle
- ▶ Maintenir la valeur du patrimoine communal
- ▶ Utiliser les énergies renouvelables
- ▶ Répondre aux exigences climatiques

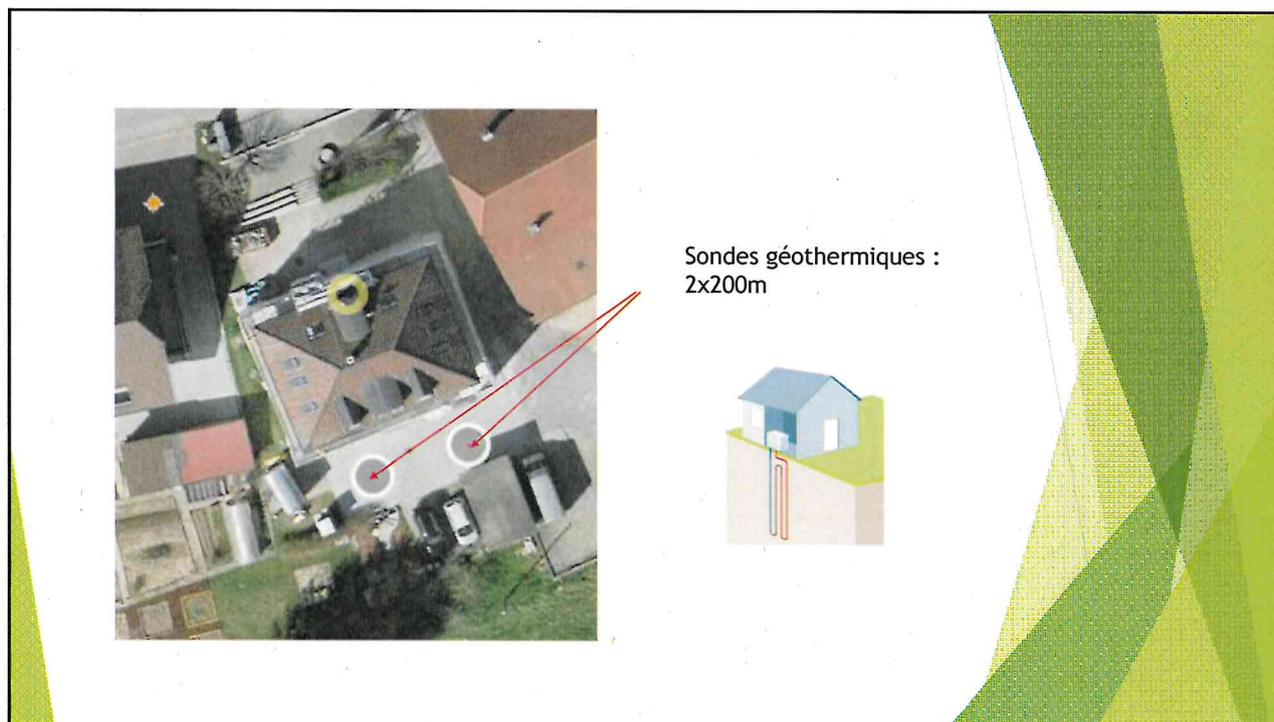
VARIANTES	Montant à investir TTC (installation de production de chaleur, locaux nécessaires, saut-de-loup, travaux de touilles)	Montant à investir TTC (déductions faites des subventions)	Supplément d'investissement (déductions faites des subventions par rapport à la version la moins coûteuse)	Amortissement de la dette avec un taux de 4%	Entretien (Abonnement brûleur, ramorçage, révision citerne, contrôle taux anti-gel)	Coût de l'énergie (achat de combustible, électricité, double compteur pour les PAC)	Coût du combustible	TOTAUX
	[F]	[F]	[F]	[F]	[F]	[F]	[F] Unité	[F]
Colonnes :	1	2	3	4	5	6	7	8 =(4+5+6)
1. CHAUDIERE A PELLETS DE BOIS	104 535.00	97 035.00	-9 190.00	8 409.34	1 350.00	3 430.35	330.00 [tonne]	13 189.69
2. POMPE A CHALEUR A SONDES GEOTHERMIQUES	112 700.00	99 285.00	-6 940.00	7 842.24	675.00	2 912.12	0.22 [kWh]	11 429.36
3. POMPE A CHALEUR AIR / EAU	114 425.00	106 225.00	0.00	9 472.68	775.00	3 058.24	0.22 [kWh] [kW]	13 305.92

Détails importants

Variante	Montant travaux	Subventions	Montant final	Entretien annuel	Coût annuel de l'énergie
Chaudière à pellets de bois	104'535	-7'500	97'035	1'350	3'430
Pompe à chaleur sonde géothermique	112'700	-13'415	99'285	675	2'912
Pompe à chaleur air/eau	114'425	-8'200	106'225	775	3'058

Différence de coûts annuels selon systèmes de production de chaleur





4. Coûts

Détail des coûts	Montants en CHF
Chauffage	115'000
Aménagement extérieur	5'000
Divers et imprévus	12'000
Total TTC	132'000

Subventions non comprises

5. Financement

- ▶ Coût total des travaux CHF 132'000.00
 - ▶ Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement	Montants
Intérêts 3%	3'960
Amortissement 5%	6'600
Total	10'560



- ▶ Merci de votre attention
- ▶ Avez-vous des questions?

Assemblée communale du 13.12.2021

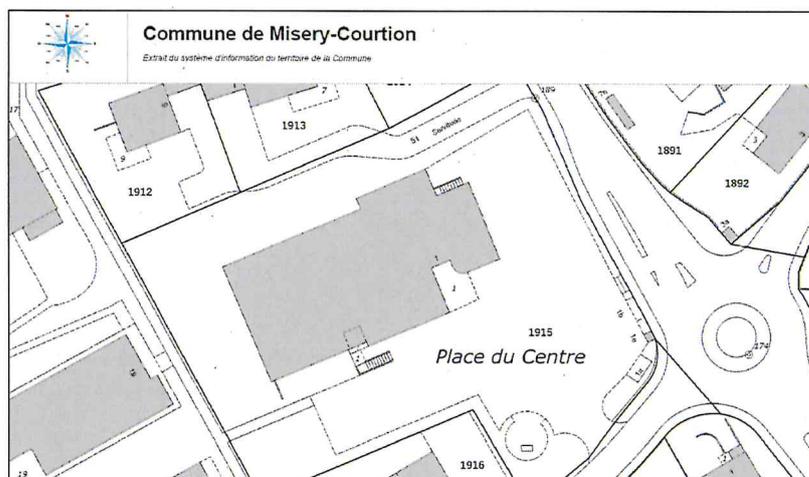
Réaménagement des extérieurs du Centre communal

Présenté par Sabine Haymoz

1. Projet

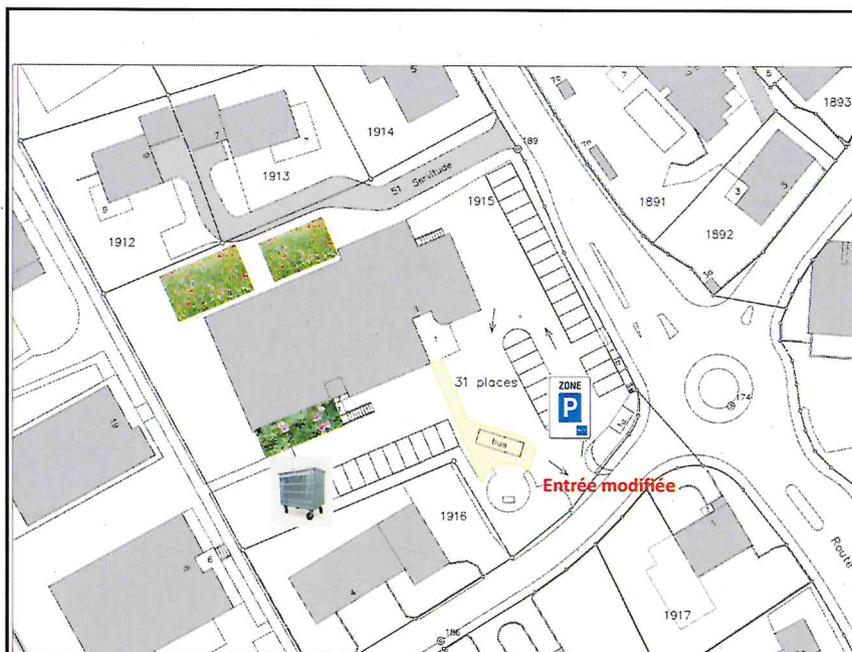
- ▶ Modifier l'entrée de la place du Centre communal
- ▶ Revoir le marquage des places de parc
- ▶ Créer une place dévolue aux containers poubelles
- ▶ Réaménager le talus
- ▶ Créer une prairie fleurie

2. Plan de situation



3. Objectifs

- ▶ Améliorer l'entrée de la place
- ▶ Marquer la présence d'enfants
- ▶ Créer un sens de circulation dans la place de parc
- ▶ Améliorer la sécurité générale
- ▶ Introduire une limitation horaire
- ▶ Éviter le parcage injustifié
- ▶ Permettre d'appliquer le règlement de police
- ▶ Créer un aménagement dédié aux containers
- ▶ Améliorer la biodiversité
- ▶ Entretien l'espace existant



4. Coûts

Détail des coûts bâtiment 31	Montants en CHF
Entrée	10'500
Marquage et îlots	17'000
Talus	8'000
Prairie fleurie	4'000
Emplacement containers	7'500
Divers et imprévus	3'000
Total TTC	55'000

5. Financement

- ▶ Coût total des travaux CHF 55'000
 - ▶ Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement	Montants
Intérêts 3%	CHF 1'650
Amortissement 5%	CHF 2'750
Frais de fonctionnement annuel	CHF 4'400



- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions ?



Assemblée communale du 13.12.2021

Aménagement d'un trottoir à la route
de Courtepin (secteur La Charrue)

Présenté par David Bongard

1-Situation actuelle

- ▶ Des travaux d'aménagement routier (type Valtraloc) ont été réalisés en deux étapes dans le village de Courmillens.
- ▶ Les quartiers de La Charrue et le long de la route de Courtepin se développent avec de nouvelles constructions et de nombreux logements.
- ▶ Le virage autour de La Charrue n'a pas été touché par les travaux Valtraloc, mais il présente un certain degré de dangerosité pour les piétons face au trafic automobile.
- ▶ Le Conseil communal a reçu plusieurs demandes pour la création d'un trottoir à cet endroit.
- ▶ L'arrêt de bus TPF ayant été déplacé sur la route de Courtepin, les utilisateurs prenant le chemin le plus court marchent actuellement sur la route.

Plan de situation



Photos



2- Projet

- ▶ Aménagement d'un nouveau trottoir d'env. 185 mètres de long, y.c. démolition de murs existants et création de nouveaux murs de soutènement.
- ▶ Coordination pour mise en place des services (Swisscom, Groupe E, téléseu).
- ▶ Conventions pour les emprises de terrain.
- ▶ Mise à l'enquête publique au printemps 2022 pour exécution des travaux en 2^e partie d'année.

3- Coûts

Détail des coûts	Montants TTC
Travaux de génie civil	250 000 Fr.
Frais administratifs	20 000 Fr.
Emprises de terrain	30 000 Fr.
Honoraires	40 000 Fr.
Divers et imprévus	40 000 Fr.
Montant total :	380 000 Fr.

4- Financement

- Coût total des travaux (TTC) : Fr. 380 000
- Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement	Montants
Intérêts 3%	11 400 Fr.
Amortissements 2.50%	9 500 Fr.
Frais de fonctionnement annuels	20 900 Fr.



- Merci de votre attention.
- Avez-vous des questions ?



Assemblée communale du 13.12.2021

Participation financière aux rénovations et
agrandissements des homes du Réseau Santé Lac
(RSL)

Présenté par Christophe Frossard

Projets et financement

- ▶ Les homes du district du Lac doivent être réaménagés avec des chambres à 1 lit et agrandis pour faire face à l'évolution démographique.
- ▶ En 2016, un montant-cadre a été approuvé par l'assemblée communale pour la période 2016-2021, de Fr. 140'000.- par année.
- ▶ Pour l'année 2022, un budget d'investissement de 3 millions de francs a été validé par l'Assemblée des Délégués du RSL.
- ▶ Au-delà de 2022, le financement des nouveaux investissements pourrait se faire par l'Association elle-même (le RSL) et non plus par les communes membres.



Feuille de calcul pour le taux forfaitaire moyen

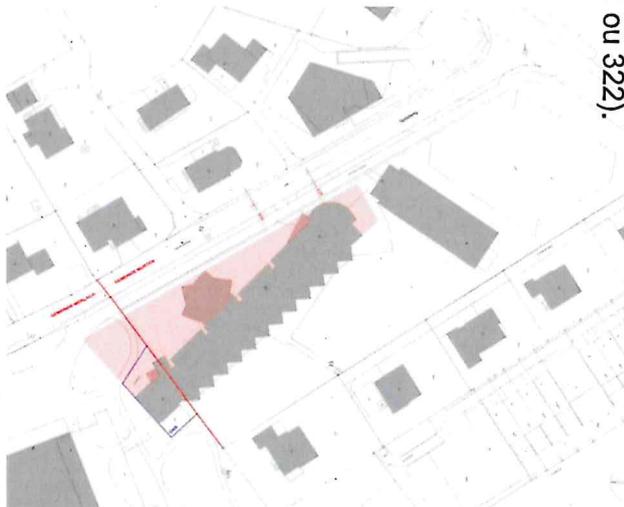
Activité	Taux d'imposition	Chiffre d'affaires CHF	Taux	Impôt CHF / ct.
Serv. eaux usées & eaux claires à partir du 01.01.2018		92'247.75	2.8%	2'582.94
Total / taux moyen	Jusqu'au 31.12.2017	0.00		0.00
Total / taux moyen	à partir du 01.01.2018	92'247.75	2.8%	2'582.94

Les valeurs calculées sont reportées dans le formulaire de décompte (aux chiffres 321 ou 322).

Les investissements du RSL

- ▶ En cours: agrandissement et rénovation du home de Courtepin
- ▶ Futurs:
 - rénovation et extension du home de Morat
 - mise aux normes et rénovation du home du Vully

Le projet de Morat



L'extension est prévue dans la zone rouge, de sorte que les structures internes soient optimales et que le parking puisse être préservé.

Le budget 2022 et la répartition des coûts

Gesundheitsnetz See
Réseau Santé du Lac

Budget 2022: Investitions GNS

Budget 2022: Investissements RSL

Kostenverteiler / Interkommunaler Finanzausgleich 2022 / zivilrechtliche Bevölkerung 2020
Clé de répartition / péréquation financière intercommunale 2022 / population légale 2020

Gemeinden	Einw.	StPI	Kl.	Einw. Index	65% Einw.	35% StPI	Total
Courgevaux	1438	105.06		151'076.28	74'288.67	40'642.85	114'931.55
Courtepin	5503	77.50		426'482.50	284'291.05	114'733.23	399'024.30
Cressier	1015	141.28		143'399.20	52'436.02	38'577.56	91'013.60
Fräschels	455	99.54		45'390.24	23'557.46	12'210.98	35'768.45
Greng	178	421.34		74'998.52	9'195.68	20'176.26	29'371.95
Gummels	4487	81.46		365'511.02	231'903.37	98'330.55	330'133.90
Kerzers	5037	95.01		478'565.37	260'216.98	128'744.67	388'961.65
Kl. Bösingen	699	112.46		78'609.54	36'111.11	21'147.71	57'258.80
Meyriez	590	147.21		86'853.90	30'480.05	23'365.62	53'845.65
Misery-Courtion	2225	67.28		149'720.25	114'945.65	40'278.06	155'224.00
Muntelier	976	163.41		159'488.16	50'421.24	42'905.84	93'327.10
Murten	9358	109.07		1'020'677.06	483'444.60	274'584.71	758'029.30
Ried b. Kerzers	1229	103.28		126'931.12	63'491.50	34'147.28	97'638.78
Ulmiz	432	85.90		37'108.80	22'317.60	9'983.09	32'300.70
Mont-Vully	4123	135.39		568'212.97	212'908.73	150'171.59	363'170.30
TOTAL	37746	1945.20		3'903'024.93	1'950'000.00	1'050'000.00	3'000'000.00

Le montant pour Misery-Courtion

Détail	Montants
Montant à charge des communes-membres du RSL	CHF 3'000'000.00
Montant d'investissement à charge de Misery-Courtion selon clé de répartition	CHF 155'000.00

Le financement

- ▶ Investissement (TTC) : CHF 155'224.00 (arrondi CHF 155'000.-)
- ▶ Le financement se fera par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement	Montants
Intérêts 3%	CHF 4'650.00
Amortissement 3%	CHF 4'650.00
Frais de fonctionnement annuels	CHF 9'300.00



- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions?



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Budget 2022– Assemblée communale 13.12.2021

1

Budget 2022 - Budget du compte de résultat 2022 - Budget des investissements 2022

La commission financière, composée de Madame Clotilde Biemann et de Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier, Adis Hoxha et Pascal Aeby a examiné le budget 2022, elle l'a comparé avec les comptes 2020 et le budget 2021. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2022 et du budget des investissements 2022. Il est à relever la transition vers MCH2 qui a obligé une ventilation différente d'un certain nombre de comptes. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabatement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

Budget du compte de résultat 2022

Le budget du compte de résultat 2022, soumis par le Conseil Communal, présente des excédents de charges pour un montant de CHF 136'417.00

Position de la commission financière :

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget du compte de résultat 2022.

Règlement des finances

Le lundi 22 novembre 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Madame Clotilde Biemann et Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier, Adis Hoxha et Pascal Aeby, le nouveau règlement des finances (RFin) qui a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la manière. Pour ce qui est des ventes de terrains, la délégation passera de Fr. 50'000.- à Fr. 150'000.-

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le règlement des finances tel que proposé et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.



Budget des investissements 2022

b) Remise en état du terrain de football du Nitou et amélioration de son éclairage

Le lundi 22 novembre 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 5 membres préalablement cités, l'investissement lié à la remise en état du terrain de football du Nitou et l'amélioration de son éclairage.

Lors de la présentation du budget 2022, le montant de l'investissement est de CHF 38'000.00 (y.c TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 3'040.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 38'000.00

c) Remplacement du chauffage du bâtiment communal de Cormérod

Le lundi 22 novembre 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 5 membres préalablement cités, l'investissement lié au remplacement du chauffage du bâtiment communal de Cormérod.

Lors de la présentation du budget 2022, le montant de l'investissement est de CHF 132'000.00 (y.c TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 10'560.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 132'000.00

d) Réaménagement des extérieurs du Centre communal

Le lundi 22 novembre 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 5 membres préalablement cités, l'investissement lié au réaménagement des extérieurs du Centre communal.

Lors de la présentation du budget 2022, le montant de l'investissement est de CHF 55'000.00 (y.c TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 4'400.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 55'000.00



e) Aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin à Cournillens (secteur La Charrue)

Le lundi 22 novembre 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 5 membres préalablement cités, l'investissement lié à l'aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin à Cournillens (secteur La Charrue).

Lors de la présentation du budget 2022, le montant de l'investissement est de CHF 380'000.00 (y.c TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 20'900.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 380'000.00

f) Participation financière aux rénovations et agrandissements des homes du Réseau Santé Lac (RSL)

Le lundi 22 novembre 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 5 membres préalablement cités, la participation financière aux rénovations et agrandissements liée aux homes du Réseau Santé Lac (RSL).

Lors de la présentation du budget 2022, le montant à charge des communes membres du RSL est de 3'000'000.00. Selon la clé de répartition le montant à charge pour notre commune est de CHF 155'000.00 (y.c TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 9'300.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 155'000.00

Misery-Courtion, le 13 décembre 2021
La Commission financière de Misery-Courtion

Thierry Bigler
Président

Clotilde Bielmann
Secrétaire

Pascal Aeby
Membre de la commission

Vincent Genier
Membre de la commission

Adis Hoxha
Membre de la commission